

# Programme Économie verte

## Soutien aux initiatives francophones de promotion des modes de consommation et de production durables

### Appel à projets

12 juin 2019

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lancent un appel à projets dans le cadre du Programme « Économie verte ». Cet appel vise à soutenir les initiatives francophones de promotion des modes de consommation et de production durables (MCPD).

Les projets éligibles doivent contribuer au renforcement de la sensibilisation et de la communication sur les MCPD, promouvoir les produits et solutions qui contribuent à l'adoption des MCPD et encourager l'adoption des MCPD par les administrations, les entreprises, les ménages et des particuliers.

Les propositions de projets seront constituées entre autres, du document de projet, d'une présentation succincte du porteur du projet et des preuves de mobilisation du co-financement du projet par le porteur ou ses partenaires.

Les propositions de projets doivent être transmises au plus tard le dimanche 11 août 2019 à 23 h TU aux adresses suivantes :

- [economieverte.ifdd@francophonie.org](mailto:economieverte.ifdd@francophonie.org)
- [agossou.honfo@francophonie.org](mailto:agossou.honfo@francophonie.org)
- [maimouna.tambadou-diallo@francophonie.org](mailto:maimouna.tambadou-diallo@francophonie.org)
- [nicolas.biron@francophonie.org](mailto:nicolas.biron@francophonie.org)

### Contexte

En vue de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a inscrit dans sa programmation quadriennale 2019 - 2022, le Programme « Économie verte » dont l'objectif est d'accélérer la transition vers l'économie verte dans les pays de l'espace francophone. Pour y parvenir, les interventions du Programme ont été structurées suivant les axes ci-après :

1. Un accompagnement des États francophones à l'adoption d'un cadre réglementaire ou à l'intégration de politiques publiques pour l'économie verte dans les stratégies nationales, locales, ou régionales de développement;
2. La recherche, le développement et la formation des décideurs et entrepreneurs à l'utilisation de divers outils, mécanismes, et indicateurs de l'économie verte;
3. Des investissements directs dans des infrastructures et/ou le financement et la mise en œuvre de projets de démonstration à caractère entrepreneurial, créateurs d'emplois décents et réduisant les impacts environnementaux; et
4. La sensibilisation, la promotion et la mobilisation de la population pour l'adoption de modes de consommation et de production durables.

La promotion et l'adoption des modes de consommation et de production durables est l'un des moyens identifiés pour soutenir la transition des pays de l'espace francophone vers une économie plus sobre en carbone, qui contribue à une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Ces objectifs sont également au cœur de la consommation et de la production durables puisque celles-ci encouragent à utiliser les ressources et l'énergie de manière efficace, à mettre en place des infrastructures durables et à assurer à tous, l'accès aux services de base, des emplois verts et décents et une meilleure qualité de la vie.

Les modes de consommation et de production durables appellent l'implication de toutes les couches sociales et économiques, des producteurs aux consommateurs individuels. Elles requièrent l'éducation des populations sur la consommation durable et les modes de vie durables, en leur fournissant des informations adéquates sur les alternatives existantes à leurs habitudes de consommation qui ne sont pas en phase avec la notion de développement durable. Les modes de consommation et de production durables exigent également l'amélioration des procédés de production et la mise en place/adoption de technologies et de techniques novatrices par les entreprises. Elles supposent enfin, le renforcement des politiques et des dispositions réglementaires qui incitent et au besoin, contraignent à l'adoption de nouvelles pratiques de consommation et de production.

Ainsi, dans le cadre de son Programme « Économie verte », l'OIF veut soutenir les initiatives novatrices en faveur de la promotion des modes de consommation et de production durables développées au profit des consommateurs individuels et des ménages, et portées par des Organisations de la société civile (OSC) et les entreprises. Le présent Appel à projet est conçu à cet effet et s'adresse à ces deux groupes d'acteurs.

### **Objectif**

Cet appel vise à appuyer la mise en œuvre d'initiatives qui concourent à la promotion et l'adoption de modes de consommation et de production durables (MPCD). De manière spécifique, il s'agit de :

- Renforcer l'éducation (à travers la communication et la sensibilisation) pour un changement des habitudes de consommation des populations et des pratiques de production des entreprises ;
- Soutenir le développement de produits ou de solutions novateurs par des producteurs (jeunes pousses, structures de type coopérative, micros, ainsi que petites et moyennes entreprises, etc.) qui représentent des alternatives aux biens de consommation qui ont un impact négatif sur l'environnement ; et
- Appuyer la mise en place de modes de production durable par des structures de type coopérative et des micros entreprises.

### **Caractéristiques des projets ciblés**

Les projets visés par cet appel contribuent à la promotion, l'éducation et l'adoption des modes de consommation et de production durables. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ils sont pratiques et intègrent dans leur formulation les quatre (4) dimensions du développement durable, soit l'environnement, le social, l'économie et la culture ;
- ils mettent en exergue une préoccupation relative à un enjeu de la consommation et de la production durables dans leurs zones de mise en œuvre ;
- ils sont novateurs au regard de la solution proposée pour faire face aux enjeux de la MCPD identifiés, ou au regard de leur méthode de mise en œuvre ;
- ils vont au-delà de la simple organisation de rencontres/caravanes d'information et de sensibilisation ;
- ils ciblent tout type de public incluant néanmoins, dans une proportion importante, les femmes et les jeunes, ainsi que les populations défavorisées
- ils ont un effet qui va au-delà du ponctuel et leurs résultats s'inscrivent dans le temps ;
- ils recherchent et favorisent la pleine implication des femmes et des jeunes, ainsi que des groupes sociaux vulnérables ;
- ils sont faciles à mettre en œuvre dans un délai raisonnable (environ 12 mois) sans recherche préalable ;
- ils ont la capacité d'être dupliqués dans des espaces géographiques en tenant compte de leurs spécificités.

## Porteurs de projets et éligibilité

Deux (02) catégories d'acteurs peuvent répondre au présent appel à projet :

1. les Organisations de la société civile (OSC) porteuses d'initiatives qui contribuent à la promotion et à l'éducation des populations et des organisations (individus, ménages, entreprises, administration, etc.) à la consommation durable ; et
2. les « entreprises » incluant les jeunes pousses (startups), les structures de type coopérative, les micros ainsi que les petites et moyennes entreprises qui développent des solutions ou des produits qui présentent une alternative aux habitudes de consommation ou des procédés de production.

Ces acteurs doivent répondre aux critères d'éligibilité ci-après :

1. Pour les Organisations de la société civile (OSC) :
  - être enregistrée ;
  - avoir conduit au moins un projet dans le domaine du développement durable en lien avec l'économie verte, les emplois verts ou les modes de consommation et de production durables dans les trois (03) dernières années ;
  - disposer de ressources humaines et de capacités techniques nécessaires pour mettre en œuvre le projet (gestion, réalisation des activités, reddition de compte, communication et documentation des bonnes pratiques et des leçons apprises) ; et
  - avoir une capacité de cofinancement (au minimum à hauteur de 10%) de l'initiative soumise.

Une expérience dans la mise en œuvre de projets à l'échelle locale ou d'accompagnement de collectivités territoriales pour la promotion de modes de consommation et de production durables serait un atout.

2. Pour les « entreprises » (jeunes pousses (startups), les structures de type coopérative, les micros ainsi que les petites et moyennes entreprises) :
  - être formalisée ;
  - employer et/ou comporter parmi ces membres fondateurs des jeunes (âgés au plus de 34 ans) et des femmes ;
  - avoir le produit ou la solution développé à l'étape de prototype ou déjà commercialisé, ou s'être déjà engagée dans une démarche d'amélioration de son procédé de production ; et
  - avoir une capacité de cofinancement (au minimum à hauteur de 5%) de l'initiative soumise.

## Pays concernés

Peuvent répondre à cet appel à projets, les organisations (cf. rubrique porteurs de projets) qui sont implantées et travaillent au **Bénin**, au **Burkina Faso** et au **Togo**.

## Nombre de projets à sélectionner et montant de la subvention de l'OIF

A l'issue de cet appel, trois (03) projets seront retenus dont :-

- le premier contribuera à l'éducation à la consommation durable des populations et des organisations (individus, ménages, entreprises, administration, etc.),
- le deuxième contribuera à la production durable (développement de produits ou de solutions offrant une alternative aux habitudes de consommation ou des procédés de production) ; et
- le troisième contribuera à la production durable à travers l'appui au déploiement d'une démarche d'amélioration des procédés de production au sein d'une entreprise (jeunes pousse ou startup, structure de type coopérative ou micros entreprises).

Pour la mise en œuvre de chacun de ces projets, le montant de la subvention n'excédera pas 5 000 000 FCFA (cinq millions de francs CFA).

## **Période de mise en œuvre**

La subvention de l'OIF devra être engagée et justifiée durant la période 2019 - 2020 et le projet soutenu mis en œuvre dans les douze (12) mois suivant la notification au porteur de la sélection de son initiative.

## **Composition des propositions de projets**

Les propositions de projets devront être composées de :

- un document de projet suivant le canevas en annexe du présent appel ;
- une présentation succincte de la structure qui porte le projet (2 pages au maximum) : historique, forme juridique, expérience dans la mise en œuvre de projets similaires à celui ciblé par cet appel, capacité technique à mettre en œuvre le projet et ressources humaines disponibles à cet effet ;
- la/les preuve(s) de mise en œuvre durant les trois (03) dernières années, d'un projet dans le domaine du développement durable en lien avec l'économie verte, les emplois verts ou les modes de consommation et de production durables ; et
- la/les preuve(s) de mobilisation des ressources pour le cofinancement dur projet.

## **Délaï de soumission**

La date limite de réception des propositions de projets est fixée au **dimanche 11 août 2019 à 23h TU**. Les propositions devront être envoyées aux adresses suivantes :

- [economieverte.ifdd@francophonie.org](mailto:economieverte.ifdd@francophonie.org)
- [agossou.honfo@francophonie.org](mailto:agossou.honfo@francophonie.org)
- [maimouna.tambadou-diallo@francophonie.org](mailto:maimouna.tambadou-diallo@francophonie.org)
- [nicolas.biron@francophonie.org](mailto:nicolas.biron@francophonie.org)

## **Contacts**

Pour toute information complémentaire, veuillez écrire aux personnes dont les adresses figurent ci-dessous :

- Maïmouna Tambadou Diallo, [maimouna.tambadou-diallo@francophonie.org](mailto:maimouna.tambadou-diallo@francophonie.org)
- Nicolas Biron, [nicolas.biron@francophonie.org](mailto:nicolas.biron@francophonie.org)
- Agossou Honfo, [agossou.honfo@francophonie.org](mailto:agossou.honfo@francophonie.org)

## **Annexe : Canevas de présentation du projet**

Confère pièce jointe.